

BULLETIN D'INFORMATION N° 229

Réf : 2023-009/LG

Bannans, le 10 mars 2023

DÉGRADATIONS VOLONTAIRES

Nous vous informons qu'une fois encore, nous constatons des dégâts sur la toiture du petit local de l'amphithéâtre. Une quinzaine de tuiles ont été retirées de la partie supérieure du toit puis jetées au sol : La plupart doit être remplacée alors que ce modèle ne correspond plus à du standard d'où les difficultés à en trouver.

Si de nouveaux incidents de cette nature se reproduisent, nous contacterons la gendarmerie.



De plus, nous attirons votre attention sur les risques que prennent les enfants lorsqu'ils montent sur le toit ou sur le mur de l'amphithéâtre qui est très glissant car il est recouvert d'une tôle → **Attention à la chute !**

OPÉRATION BRIOCHES

L'ADAPEI de Pontarlier nous informe que son Opération Brioches aura lieu du 27 mars au 2 avril.

Pour rappel, le but de cette association est d'aider les personnes en situation de handicap.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez aux bénévoles du village qui vont se charger de la distribution : Nous remercions les bénévoles pour leur contribution.

DÉJECTIONS CANINES

Nous rappelons à nouveau ce sujet qui récemment, a fait l'objet d'un bulletin : n° 226 du 3 nov. 2022.

En effet, on voit régulièrement les traces du passage des chiens sur les trottoirs ou dans **le parc pourtant interdit aux chiens**. On rappelle que c'est dans le parc que jouent les enfants alors merci aux maîtres de ne pas laisser leurs chiens divaguer, de les sortir tenus en laisse **et de ramasser leurs déjections**.

OBLIGATION DE DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr
Vous trouverez les explications sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr).

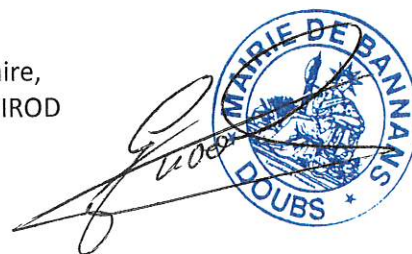
INTRAMUROS

Nous vous informons que l'application mobile IntraMuros est désormais disponible.

Elle permet d'avoir les informations de Bannans mais aussi celles de la CFD et des 9 autres communes membres ;

Voir au dos de cette page l'affiche et le flashcode de l'application.

Le Maire,
Louis GIROD



Bannans

est sur



IntraMuros



Téléchargement gratuit

Votre territoire utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

